



MONKEYTECH.CA

AltiBase

Base de potence au murale

No. : MT-02-002-R0

MANUEL D'INSTRUCTION





1. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUE

1.1. Utilisation prévue :

La base de potence AltiBase AI-02-002-R0 est conçue pour être mise en place sur un mur, verticalement, sur une surface en béton ou acier. L'AltiBase doit être utilisée uniquement avec une potence compatible, pour réaliser la protection contre les chutes et le sauvetage de personnel.

Caractéristiques :

- Capacité à l'utilisation : 450 lb (205kg)
(Masse maximale du travailleur supporté)
- Résistance à la charge verticale centrée : 5000lb (22.3kN) (pondéré)*
- Résistance au moment renversant sur 360° : 118 000lb.po (13.3 kN.m)
(pondéré)*
- (F.A.M. DE 6KN non-pondéré VERTICAL AVEC DÉPORT MAXIMAL DE 44po)

La base de potence doit être mise en place et utilisée uniquement si celle-ci fait partie intégrante d'un plan conforme à la norme CSA Z259.16, réalisé par un ingénieur spécialisé en protection contre les chutes. Toute utilisation dans un contexte autre n'est pas permise.

1.2. Matériau :

- Acier inoxydable 304

1.3. Finition :

- Sablage à la bille de verre
- Passivation chimique

1.4. Ancrage et boulonnerie :

Utiliser des ancrages et quincaillerie en acier inoxydable 304 ou 316, d'un diamètre minimal de 19mm (¾"). Le choix des ancrages et quincaillerie demeure sous la responsabilité de l'ingénieur concepteur du système de protection contre les chutes et sauvetage.

*Note : La résistance donnée est spécifique à la construction de l'AltiBase.

Conforme aux exigences des normes et règlements suivants :

- Règlement sur la santé et la sécurité du travail du Québec (RSST)
- Règlement Canadien sur la santé et la sécurité du travail (RCSST)
- Code de sécurité pour les travaux de construction du Québec (CSTC)
- CSA Z259.16
- CSA A23.3



2 . CONCEPTION

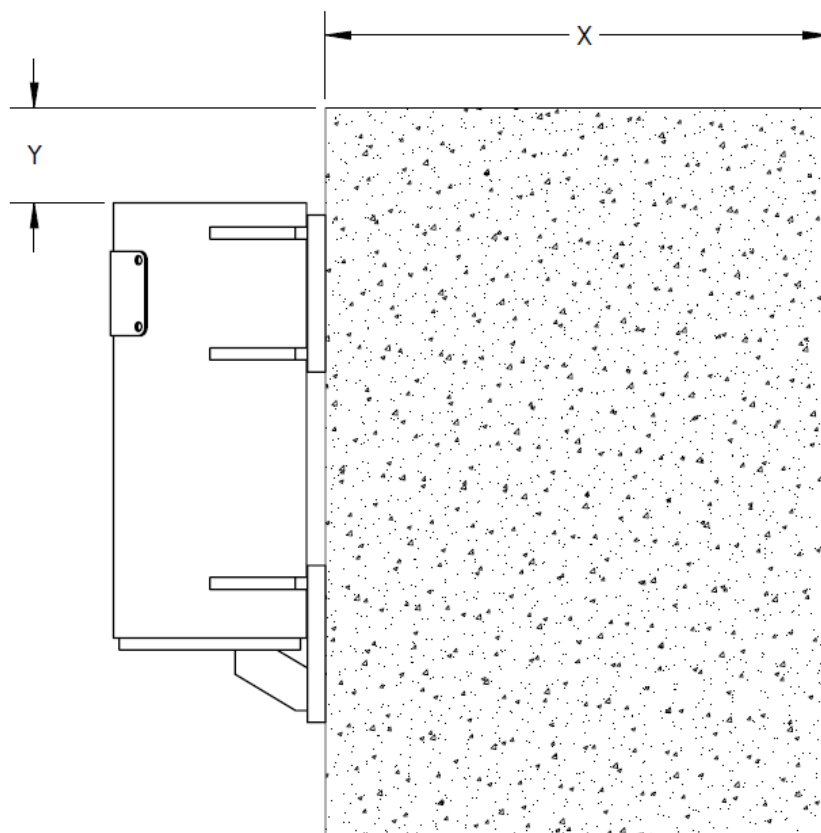
L'Altibase est un produit d'ingénierie et doit être utilisée uniquement dans le contexte suivant :

La méthode de fixation à la structure (ancrages et boulonnerie), les charges appliquées à la structure et la résistance de la structure doivent être déterminées par l'ingénieur concepteur du système de protection contre les chutes et sauvetage.

Toute base de potence « Altibase » doit faire partie d'un système complet de protection contre les chutes et sauvetage devant être conçu par un ingénieur spécialisé en protection contre les chutes et sauvetage. Une AltiBase doit être installée que si elle est incluse à un plan d'ingénierie conforme à la norme CSA Z259.16, signé scellé par un ingénieur membre de l'ordre professionnel dans la région applicable.

À la suite de la mise en place, un plan final signé scellé ainsi qu'une attestation de conformité signée par l'ingénieur est requise avant de pouvoir utiliser l'AltiBase.

2.1. Ancrages au béton :



Les mesures « X » et « Y » doivent être validées lors de la conception du système complet et doivent apparaître sur le plan d'ingénierie, conforme à CSA Z259.16

Il est de la responsabilité de l'ingénieur concepteur du système de protection contre les chutes et sauvetage de s'assurer que toute configuration possible de son système n'entraînera pas de charge plus élevée que celle prévues et selon la section 1.1.

Les réactions aux ancrages, les types d'ancrages, ainsi que les configurations (positions) des ancrages doivent être déterminés par l'ingénieur concepteur et sont sous son unique responsabilité.

Les ancrages utilisés doivent être de la marque Hilti, avec adhésif de type HIT-HY-200 ou HIT-RE-500-V3 et avec tiges en acier inoxydable de type HIT-Z, HAS-R ou HIS-RN. Le diamètre et la profondeur d'enfoncement doivent être déterminés par l'ingénieur concepteur du système.



L'AltiBase doit être mise en place à une distance de rive respectant les normes en vigueur et règles de l'art. L'ingénieur concepteur a la responsabilité de valider les distances de rives minimales à respecter en fonction des normes en vigueur (Ex. : CSA S16, CSA A23.3).

Le choix du nombre d'ancrage et des trous de fixation est sous la responsabilité de l'ingénieur concepteur.

Des trous de sont ajoutés uniquement pour une fixation temporaire de la base afin de faciliter son installation. En aucun cas les ancrages temporaires ne doivent être utilisés pour reprendre les efforts engendrés par l'utilisation de la base de potence. Les ancrages temporaires doivent être retirés avant l'utilisation de l'AltiBase, afin d'éviter toute confusion possible. Les trous résiduels doivent être rebouchés.



4. INSPECTION

4.1. Avant chaque utilisation :

L'utilisateur doit avant chaque utilisation, réaliser une inspection de l'AltiBase est de ses ancrages. L'inspection doit être visuelle et tactile.

L'utilisateur doit s'assurer que l'AltiBase est exempte de :

- Corrosion.
- Déformation.
- Abrasion excessive.
- Fissures.

L'utilisateur doit s'assurer que :

- Les écrous des ancrages sont présents et bien serrés.
- Les étiquettes sont présentes et lisibles.
- La date de dernière inspection ne dépasse pas un an.

4.2. Annuellement*, après une chute, un impact ou une utilisation pour un cas de sauvetage :

Après 1 an de service, après une chute, un impact ou l'utilisation pour sauvetage, l'AltiBase devrait être mise temporairement hors-service et être inspectée par une personne qualifiée, soit l'ingénieur ou un expert sous sa direction et supervision immédiate.

*Dans un environnement agressif, par exemple en présence de produits chimiques, il est possible que l'AltiBase requière une inspection plus fréquente.

Points à inspecter :

- Les matériaux de l'AltiBase doivent être exempts de toute corrosion.
- Les soudures doivent être exemptes de tout défaut.
- Aucune fissure n'est admissible (métal de base, tube, soudures).
- Les étiquettes doivent être présentes, en bonne état et lisibles.

4.3. Si un point d'inspection s'avère négatif, retirez l'AltiBase du service immédiatement et détruisez celle-ci ou contactez le fabricant ou son représentant autorisé.

5.UTILISATION

Généralités :



Utiliser les EPI appropriés, minimalement des gants, lunettes de protection et bottes de sécurités approuvées selon les normes et règlements en vigeurs.

